

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2023/04

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mai 2023 à 20 h

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le vingt-cinq mai 2023, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert

GIROUD Marc
SERRAILLE Joëlle
PERRIER Guy
LANGE Audrey
BISSAY David
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérianne

Excusées : MESSAOUDI-PERRET Merryll (pouvoir à LAURENT Michel)

Désignation du secrétaire de séance : BLANCHARD Valérianne

Ordre du jour :

Création VIP : Présentation du concept par Sébastien Veniant.

Approbation du PV de la réunion du 28.03.2023

Délibérations :

- Approbation d'une convention avec la Préfecture pour transmission du budget et de certains documents sous format XML (pour compte financier unique) ;

CCFE :

- Approbation convention pour les containers
- Demande de subvention à la CCFE pour les travaux intérieurs et d'isolation de l'école

Informations diverses :

Retenue d'Echansieux

Installation des composteurs publics

Convention d'occupation du domaine public Pizza 2

Convention d'occupation du domaine public Laverie automatique

Loi climat résilience 2021 et ZAN – SCOT Sud Loire

Questions diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 28.03.2023

	Séance du 28 mars 2023
2023.03.01	Approbation du budget 2023 Commune
2023.03.02	Approbation du budget 2023 Assainissement
2023.03.03	Approbation du budget 2023 Photovoltaïques
2023.03.04	Approbation du budget 2023 Espace Tourisme et Loisirs
2023.03.05	Approbation du budget 2023 Lotissement Violettes II
2023.03.06	Vote des taux des impôts locaux
2023.03.07	SIEL : Remplacement des lanternes
2023.03.08	Personnel : adhésion au service Médiation préalable obligatoire auprès du CDG 42
2023.03.09	Demande de subvention "Fonds Vert" pour pompe à chaleur à la Maison Médicale en remplacement chaudière fioul
2023.03.10	Motion pour le Centre Hospitalier de Feurs

Création VIP : Présentation du concept par Sébastien Veniant.

Originaire de Balbigny, Sébastien VENIANT, présente le concept VIP qu'il a déployé depuis 5 ans à GENILAC d'abord puis à Riorges et enfin au centre-ville de St Etienne.

Il s'agit d'un pub-restaurant-cave à vins et bières. Il a pour projet d'ouvrir d'autres VIP mais en milieu rural. Il a réalisé une étude de marché et Violay lui apparaît comme une commune au potentiel intéressant, étant notamment traversé par la RD1, donc facile d'accès.

Un emplacement pourrait convenir parfaitement, il s'agit des anciens bâtiments de la voirie départementale, place Fouillat. La chasse n'en occupant que la partie arrière, les deux garages restent disponibles. Compte tenu des travaux à envisager et du montant à y consacrer, Mr Veniant propose d'acheter les locaux.

Le projet initial prévoyait de réaliser des ateliers partagés. Or il s'avère qu'un artisan a acheté un lot sur la ZA Les Gagères et propose de mettre une partie de son futur local en atelier partagé pour un ou deux artisans. De fait, les ateliers partagés pourraient être installés sur la ZA les Gagères, ce qui semble de surcroît, plus adéquat.

Un gérant devra être trouvé pour ce VIP qui pourrait voir le jour au printemps 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve le projet et accepte de vendre le bâtiment.

Approbation du PV de la réunion du 28.03.2023

Délibérations :

2023.04.01 - Approbation d'une convention avec la Préfecture pour transmission du budget et de certains documents sous format XML (pour compte financier unique)

La Commune a opté pour la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023 par anticipation, celle-ci devant s'appliquer à toutes les collectivités territoriales en 2024.

De même, le compte financier unique (CFU) actuellement en expérimentation, à vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux. Le CFU vise à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

La Commune a décidé d'opter pour le CFU dès 2023, avec le passage à la nomenclature M 57 qui est, avec la dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires (Budgets, DM), un préalable à l'instauration du CFU.

Pour dématérialiser les documents budgétaires, il convient de conclure avec la Préfecture une convention pour l'application via la plateforme « Actes Budgétaires ». Cette convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'état et la collectivité et mentionne les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique.

Cette dématérialisation revêt plusieurs fonctions :

- Remplace les documents budgétaires ayant valeur probante,
- Constitue une solution d'archivage et de stockage
- Permet une transmission sécurisée des données.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec la Préfecture pour la transmission du budget via Acte.

CCFE :

2023.04.02 - Approbation convention pour les containers

La CCFE assure la compétence Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. En vue d'homogénéiser et d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire, la CCFE a mené une étude globale sur l'évolution du service afin d'en améliorer la qualité, d'en maîtriser les coûts et d'en réduire les impacts environnementaux.

Cette étude a identifié l'installation de conteneurs d'apport collectif de grandes capacités destinés aux ordures ménagères résiduelles, aux déchets ménagers recyclables et au verre.

La convention à signer a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières applicables à toutes les installations de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers recyclables et du verre, situées sur la commune par le biais de conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la convention avec la CCFE pour l'installation de containers destinés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

2023.04.03 - Demande de subvention à la CCFE pour les travaux intérieurs et d'isolation de l'école

Le budget primitif 2023, présente en section d'investissement, le projet de restauration de l'école, notamment les travaux intérieurs pour lesquels une subvention a été sollicitée au titre de la DETR 2023 ainsi qu'au Département au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

L'an prochain, il est prévu de réaliser les travaux d'isolation par l'extérieur et de nouvelles demandes seront sollicitées.

Néanmoins, l'ensemble du dossier, d'un montant de 222 000 € HT environ peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la CCFE. Une enveloppe disponible pour chacune des communes à raison de 40 € par habitant ayant été mise en place par le biais d'un fonds de concours exceptionnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention à déposer auprès de la CCFE.

Informations diverses :

1- Retenue d'Echansieux

Lors du Conseil Syndical du 05 avril dernier, la Roannaise de l'Eau a définitivement décidé de ne plus utiliser la retenue d'Echansieux pour produire de l'eau potable pour les communes qu'elle desservait, avec pour conséquence le démantèlement de l'usine de production d'eau potable située en pied de barrage.

Depuis déjà des années le Syndicat du Gantet devait faire face en période estivale à une absence totale de ressource dans cette retenue l'obligeant à réaliser une interconnexion avec le syndicat Rhône Loire Nord tout d'abord durant les 4 mois de la période estivale, puis en totalité ces dernières années.

A l'époque un certain nombre de travaux de mise en conformité avait été fixé par la DREAL. En l'absence de ceux-ci la DREAL a limité la capacité d'exploitation de la retenue 45 000 m3 au lieu de 80 000 m3.

Lorsque Roannaise de l'Eau a repris le dossier en 2021 les travaux étaient estimés à 1 M€ ; Les services de la Roannaise de l'Eau ont étudié différents scénarios...

La présence d'arsenic et de nitrate était connue mais l'ARS a imposé le contrôle de l'ESA-Métolachlore. L'eau présentait un taux au-delà du seuil.

De ce fait, il est apparu qu'il n'était pas rationnel de maintenir cette ressource pour la production d'eau potable. Une large concertation a malgré tout été engagée avec les potentiels partenaires (chambre d'agriculture, fédération de la pêche de la Loire, services de l'Etat...).

Une rencontre avec le Préfet a eu lieu sur site, pour étudier les possibilités de bénéficier de cette ressource pour d'autres usages, notamment agricoles.

Si la chambre d'agriculture et les agriculteurs décident de reprendre ce barrage, la digue devra quoiqu'il en soit être confortée selon le volume d'eau déterminé. Des travaux supplémentaires devront également être pris en compte notamment pour la mise en dérivation obligatoire du barrage. D'autres devront être réalisés pour l'acheminement de l'eau vers les parcelles à irriguer dont le coût se monterait à environ 350.000 euros.

La solution de remettre le cours d'eau dans son lit sera également chiffrée.

Les services de l'Etat (DDT et DREAL) doivent résumer les différents scénarios avant une prochaine réunion en septembre pour prendre la décision finale.

2- Installation des composteurs publics

Trois composteurs seront posés le mercredi 7 juin, en dessous de la halle du randonneur, pour le centre bourg. Les composteurs accueilleront exclusivement des déchets ménagers, des panneaux explicatifs seront installés aux abords. Deux bénévoles sont recherchés pour aider à la gestion de cet équipement.

Jeudi 1^{er} juin, une réunion aura lieu salle Robert Valois à 19 heures.

3- Convention d'occupation du domaine public Pizza 2

Une convention d'occupation du domaine public a été proposée à l'intéressé pour une redevance de 240 €/an.

4- Convention d'occupation du domaine public Laverie automatique

Une convention d'occupation du domaine public a été proposée à l'intéressé pour une redevance de 240 €/an.

5- Loi climat résilience 2021 et ZAN – SCOT Sud Loire

Sera présentée lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Questions diverses

Parc Aventure

La foudre est tombée sur un arbre endommageant une dizaine d'arbres autour. 3 jeux sont endommagés. Un expert va intervenir afin de réaliser un diagnostic des arbres susceptibles de recevoir des jeux.

Cela arrive en début de saison, ce qui est vraiment dommageable.

Eoliennes

La Préfète de Région et le Préfet de la Loire ont signé l'arrêté autorisant l'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Joux, St Cyr de Valorges et Machézal.

Médecin

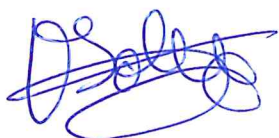
Mme le Maire a envoyé un courrier aux médecins de la maison de santé de Panissières et de son antenne de Rozier pour leur proposer une collaboration avec la maison médicale de Violay.

Fête de l'écotourisme : Le samedi 10 Juin.

Rappel : **Conseil municipal le 09 Juin pour le choix de la liste des grands électeurs en vue des prochaines Sénatoriales prévues en septembre.**

Fait en Mairie, le 30 mai 2023,

La secrétaire de séance,
Valérianne BLANCHARD,



Le Maire,
Véronique CHAVEROT

